



CONTRAT DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE NORD POITOU 2020-2022

ENTRE

Le « Territoire d'industrie » représenté par :

- La Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais représentée par son Président, M. Jean-Michel BERNIER
- La Communauté de communes de l'Airvaudais Val de Thouet, représentée par son Président, M. Olivier FOUILLET
- La Communauté de communes du Pays Loudunais, représentée par son Président, M. Joël DAZAS
- La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, représentée par son Président, M. Xavier ARGENTON
- La Communauté de communes du Thouarsais, représentée par son Président, M. Bernard PAINEAU
- La Communauté de communes de Val de Gâtine, représentée par son Président, M. Jean-Pierre RIMBEAU
- Le PETR du Pays de Gâtine, représenté par son Président, M. Didier GAILLARD

ci-après, les « **intercommunalités** » ;
d'une part,

ET

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par son Président Alain ROUSSET,

L'État représenté par le Préfet de département et le cas échéant le Recteur,

La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par son directeur régional,

Bpifrance représenté par son directeur régional,

Pôle emploi représenté par son directeur régional,

Business France représenté par son directeur interrégional,

ci-après, les « **partenaires publics** » ;

d'autre part,

AINSI QUE

Les industriels, représentés notamment par Yoann ROUGER – Groupe Rouger Industries ; Xavier BARILLOT, dirigeant de BARIO PI, Philippe DUBOUIX, dirigeant de Agritubel, et Jean-Louis LACOMBE, dirigeant de Paldive ; Jean-Sébastien PIET, gérant de MSI et Guillaume OLIVIER, dirigeant de GO INDUSTRY ; Thierry TALBOT, dirigeant de TALBOT ;

Les autres partenaires (Maison de l'Emploi, Pôle Emploi, cluster Pôle Métal 2S, Chambre de Commerce et d'Industrie ;

ci-après, les « **partenaires économiques et industriels** » ;

L'ensemble des intercommunalités, partenaires publics, partenaires économiques et industriels sont dénommés ci-après les « signataires ».

Vu la délibération du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine XXX n°XXX en date du 16 décembre 2019 autorisant le président à signer ;

Vu la délibération du conseil de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;

Vu la délibération du conseil de la Communauté de communes de l'Airvaudais Val de Thouet, n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;

Vu la délibération du conseil de la Communauté de communes du Pays Loudunais, n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;

Vu la délibération du conseil de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;

Vu la délibération du conseil de la Communauté de communes du Thouarsais, n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;

Vu la délibération du conseil de la Communauté de communes de Val de Gâtine, n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;

Vu la délibération du PETR du Pays de Gâtine, n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;

Vu la décision de l'opérateur XXX en date du XXX autorisant le représentant à signer ;

Il est convenu ce qui suit.

Préambule

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- **un principe de ciblage** visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- **un principe de gestion décentralisée**, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une **approche « du bas vers le haut »** ;

Le projet de Territoire d'industrie qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant.

Enjeux du Territoire d'industrie

Le territoire Nord Poitou a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018.

Il se caractérise par :

- Un bassin de vie de plus de 200 000 habitants dont 40 800 salariés (hors agriculture, administrations publiques, éducation et santé non marchandes).
- Un espace spécifique articulé autour de 4 pôles urbains d'aire moyenne, que sont Bressuire (labellisée Cœur de Ville), Parthenay, Thouars et Loudun. Autonome, il n'est pas sous influence des métropoles et se caractérise par de fortes migrations pendulaires internes et de vraies filières spécialisées, constituées majoritairement de PME.

- Une part importante d'établissements industriels : 13 % du nombre total des établissements du Nord Poitou, contre 8,5 % en Nouvelle Aquitaine et 9,9 % en Deux-Sèvres.

En conséquence, le Nord Poitou se caractérise par un taux d'emploi industriel important :

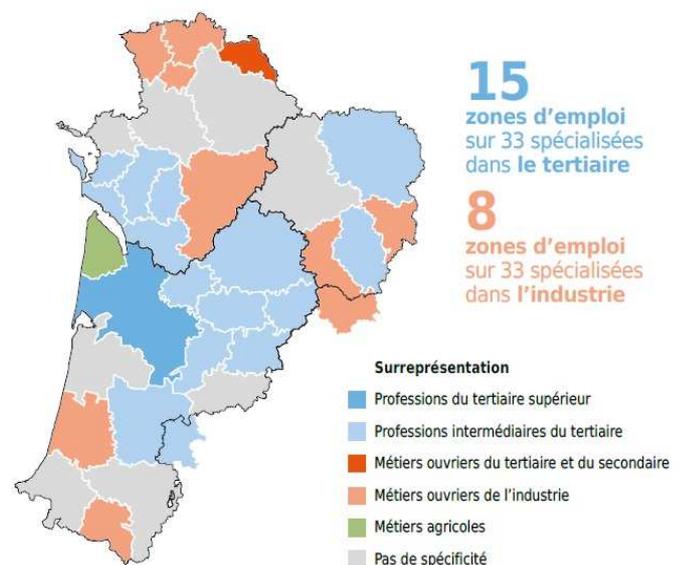
- **34,5 % des emplois salariés sont des emplois industriels, contre 17,2 % en Nouvelle Aquitaine et 21,6 % en Deux-Sèvres.**

- Un faible taux de chômage qui ne doit pas masquer les difficultés structurelles du bassin d'emploi et, surtout, qui pénalise les entreprises dans leur recrutement étant donné le manque de main d'œuvre compétente disponible.

- **Taux de chômage compris entre 6,2 % et 7,1% selon les EPCI,**

- En moyenne, en 2018, les PMI du Nord Poitou n'ont pas pu répondre à des devis, faute de main d'œuvre, pour un montant correspondant à 10-15% de leur chiffre d'affaires.

- Un faible niveau de qualification, avec près de 35 % de la population active ayant un niveau de qualification V Bis (sorties en cours de 1er cycle de l'enseignement secondaire (6ème à 3ème) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale.



Source : Panorama économique, CCI nouvelle Aquitaine, Juin 2015

Les études et travaux menés depuis de nombreuses années mettent en avant la spécificité industrielle du Nord Deux-Sèvres. Ainsi, l'étude pilotée en 2010 par le laboratoire du CRIEF (UFR Sciences-Economiques de Poitiers) et sous la direction scientifique de l'économiste Olivier Bouba-Olga, montre :

- Un indice de spécificité supérieur à 4 pour quatre filières : l'agroalimentaire/viande (indice de 7,82), le textile/habillement (indice de 6,53), le bois/meuble (indice de 5,96) et la construction automobile (indice de 4,58).
- La présence forte de la filière des industries mécaniques, même si elle est ventilée dans de nombreux secteurs ; son indice de spécificité est estimé à 4,28.

En complément, l'Observatoire de l'Emploi Nouvelle Aquitaine indique que, selon les EPCI composant le Nord Poitou, 27 % à 33,2 % des entreprises prévoient de recruter en 2019.

Les perspectives de développement sont donc importantes, d'autant plus que les principaux donneurs d'ordre affichent des prévisionnels d'activités en forte hausse et sont porteurs de projets de développement.

Enfin, le Nord Poitou est également un territoire de réseaux, où les acteurs économiques travaillent en partenariat :

- Les trois Maisons de l'Emploi de Parthenay et de Gâtine, du Bocage Bressuirais et du Thouarsais, sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et l'insertion.
- Les 4 Clubs des Entreprises de Gâtine, du Thouarsais, du Bocage Bressuirais et d'Airvault-Val-de-Thouet, qui ont créé une association « Cap Nord 79 » en février 2018, pour représenter le poids économique du Nord du département. Le Club Entreprendre en Pays Loudunais est également très actif.
- Les chambres consulaires, qui mobilisent un réseau de conseillers de proximité : 8 chargés de conseil « entreprises et territoire » pour la Chambre de Commerce et d'Industrie et 4 conseillers territoriaux pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Ce diagnostic met en évidence les enjeux suivants :

4 principaux enjeux découlent de ce diagnostic :

1- Renforcer l'attractivité endogène et exogène du territoire

Le Nord Poitou souffre d'un manque de notoriété, sur lequel il est pertinent de travailler. Le territoire, son industrie et ses savoir-faire méritent d'être davantage connus et donc valorisés. Des projets sont à mettre en place à deux niveaux :

- Auprès de la population et des entreprises du Nord Poitou, afin de renforcer les liens économiques locaux et l'économie circulaire. Il s'agit surtout de faire connaître les industriels au plan local, afin de mobiliser les compétences du territoire vers les métiers en tension de ce secteur.
- En dehors du territoire du Nord Poitou, pour prospecter des compétences nouvelles et compléter la main d'œuvre locale qui ne suffit pas à répondre aux besoins des entreprises. Il s'agit là de travailler sur les conditions d'accueil de salariés extérieurs au territoire, en coopération avec les bassins d'emplois périphériques. La recherche d'industries qui viendront compléter les filières existantes ou en émergence, ou qui viendront s'implanter sur des friches industrielles est également un axe de travail.

2- Développer l'emploi industriel local

Les entreprises industrielles du Nord Poitou ont de grandes difficultés à recruter, aussi bien dans les postes en production, en bureau d'études, en logistique/conditionnement et en encadrement intermédiaire. L'enjeu est donc de mobiliser tous les outils qui permettent de renforcer le potentiel de main d'œuvre et de compétences : promotion des métiers industriels auprès des jeunes et des personnes à la recherche d'un emploi, aide à la mobilité des salariés potentiels, expérimentation des métiers industriels, formations ciblées, développement de groupements d'employeurs et de groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), développement des pratiques liées aux ressources humaines dans les très petites entreprises. Ces actions doivent être menées en tenant compte de l'évolution attendue des compétences et des effectifs en place dans les entreprises ; une étude prospective des mutations industrielles, orientée emploi-compétence doit être menée.

3- Accompagner la transition écologique

Les entreprises industrielles doivent intégrer et anticiper la transition écologique. Les enjeux environnementaux sont forts et ont des impacts conséquents sur les process de production, les approvisionnements, la réduction des déchets. Le développement de l'économie circulaire et l'utilisation de nouvelles énergies sont des axes de travail importants.

Il s'agit également d'optimiser les ressources des entreprises, afin qu'elles maîtrisent leurs charges et améliorent leur marge et leur bénéfice.

4- Soutenir la digitalisation des entreprises et les innovations expérimentales

Les industries de demain sont les entreprises innovantes d'aujourd'hui. Le tissu de PMI du Nord Poitou reste dynamique et les entreprises innovent au sein de leurs ateliers. Il est pertinent de les inciter à échanger leurs bonnes pratiques et leurs expérimentations, afin d'accompagner le changement d'échelle. Il est impératif de les inciter à travailler sur des projets communs d'acculturation à l'innovation.

Ambitions et priorités

Les signataires partagent les ambitions et priorités suivantes de reconquête industrielle et de développement territorial :

Renforcer l'attractivité endogène et exogène du territoire

- Mettre en place des actions de marketing territorial, qui pourront donner lieu à la promotion d'outils de communication déjà existants étendus à l'ensemble du Nord Poitou, ou à la création de nouveaux supports. Des événementiels peuvent permettre de dynamiser le tissu industriel local, en mobilisant les chefs d'entreprise industrielle.
- Organiser une prospection ciblée d'entreprises qui pourraient s'intégrer dans des logiques de filière ou de reconquête de friches industrielles.
- Accueillir les nouveaux talents, notamment en étoffant l'offre de logements pour les salariés, étudiants, stagiaires, experts qui viennent dans les entreprises du Nord Poitou pour de courtes périodes.

Développer l'emploi industriel local

- Observer les évolutions de l'emploi et anticiper les compétences, notamment avec la mise en place d'un observatoire dynamique partagé sur l'emploi et grâce à une étude prospective du tissu industriel, orientée emplois et compétences. Les démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, à l'échelle du Nord Poitou, sont utiles et pertinentes.

- Promouvoir les métiers et les industries, par la promotion des métiers ; le développement de bonnes pratiques RH, l'accompagnement à la mobilité des personnes à la recherche d'un emploi sont à privilégier.
- Expérimenter les métiers de l'industrie, via des mises en situation pratique favorisant la manipulation d'outils de production, via les environnements virtuels, via la mise en place de formations inter et intra entreprises, via la mise en place de formations très localisées sur les métiers en tension.
- Faciliter l'accès à l'emploi industriel durable, via les groupements d'employeurs et via un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

Accompagner la transition écologique

- Encourager les PMI à intégrer la transition écologique, via l'écologie industrielle territoriale et l'utilisation de nouveaux carburants.

Soutenir la digitalisation des entreprises et les innovations expérimentales

- Soutenir les PMI dans le développement de la digitalisation et des innovations expérimentales. Il s'agit notamment de mener des actions de sensibilisation à l'industrie 4.0, des projets d'accélération d'innovation, de développement du design et d'intégration des techniques de fabrication additives.

Ces priorités peuvent être déclinées en actions concrètes quand l'ingénierie pertinente est mobilisée pour animer et coordonner les projets qui en déclinent.

Actions déjà engagées

Des actions ont déjà été engagées par les signataires pour accompagner le Territoire dans les ambitions et priorités énoncées ci-dessus pendant ces dernières années, parmi lesquelles :

Renforcer l'attractivité endogène et exogène du territoire

Des actions de promotion du territoire ont été menées par différentes intercommunalités, comme le projet « Mon Avenir est en Gâtine », qui a consisté à concevoir 12 portraits de jeunes exerçant un métier en tension dans une PMI. Ces films ont été diffusés sur les réseaux sociaux et ont connu un grand succès (plus de 100 000 vues en 3 mois). On peut également citer la création d'un film faisant la promotion de l'économie du Thouarsais, ou les petits déjeuners de découverte du territoire du Bocage Bressuirais auxquels participent les industriels. Le territoire du Nord Poitou se prête à un déploiement de ces projets.

Dans le cadre du programme Jeunesse développé dans la Gâtine et le Bocage, des projets de logements pour les jeunes sont déjà lancés à Coulonges sur l'Autize et une expérimentation se déploie autour de tiny houses en Gâtine ; ces projets sont inscrits dans le Contrat de Cohésion et de Dynamisation de la Gâtine. L'Agglomération du Bocage Bressuirais accompagne avec l'Union Régionale Habitat Jeune, l'association Pass'HAJ et l'association BoGaJe le projet de redéploiement de l'habitat jeune porté par Habitat Nord Deux-Sèvres. Ce projet doit permettre de passer de 47 logements offrant 62 places à 58 logements offrant 64 places mieux réparties sur le territoire de l'AGGLO2B.

Une action est engagée avec le Thouarsais-Loudunais pour l'hébergement de jeunes (apprentis, salariés, saisonniers, stagiaires...) à l'internat du Lycée Jean Moulin à Thouars en partenariat avec le club des entreprises du Thouarsais et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pour autant, ces projets ne suffisent pas à répondre à la demande de logements pour les stagiaires, les alternants et les personnes en contrat court ou en période d'essai.

Développer l'emploi industriel local

Une étude prospective du tissu industriel a été réalisée en 2010, à l'échelle du Nord Deux-Sèvres. Il est pertinent de la mettre à jour et de l'étendre au Loudunais pour correspondre au territoire Nord Poitou, et de lui donner une orientation emplois et compétences.

Par ailleurs, les Maisons de l'Emploi de Parthenay-Gâtine, du Bocage Bressuirais et du Thouarsais mènent des actions de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, déclinées en plan d'actions ; ce n'est pas le cas dans le Pays Loudunais. Pour les intercommunalités concernées, ce travail n'est pas assuré sur le moyen et long terme, faute de financement ; Territoire d'Industries est une opportunité pour relancer la démarche à l'échelle du Nord Poitou. D'autre part, la Maison de l'Emploi de Parthenay-Gâtine a démarré une action d'accompagnement des TPE sur les problématiques liées aux ressources humaines (action RH TPE), tous secteurs d'activité confondus. Des besoins ont été identifiés dans les petites entreprises industrielles. Ce volet reste à développer.

Dans le domaine des formations, des initiatives ont été couronnées de succès et sont à consolider. Ainsi, une préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) soudeur-monteur va être ouverte sur Parthenay avec 12 stagiaires. Des formations inter et intra entreprises ont été menées de manière ponctuelle, mais toujours avec succès ; il faudrait développer ces formations en les coordonnant à l'échelle du Nord Poitou.

Enfin, il existe aujourd'hui un groupement d'employeurs sur le Bocage Bressuirais, qui intègre des profils industriels. Il s'agirait de le déployer sur l'ensemble du Nord Poitou, d'affirmer son caractère industriel, et de s'appuyer sur cette expérience pour développer un GEIQ Industrie. Par ailleurs l'association Pôle Métal 2S a pour mission de développer la filière de la métallurgie sur le territoire Nord Deux-Sèvres en fédérant les entreprises, les centres de formation, les acteurs locaux et autres partenaires pour :

- améliorer la visibilité et la notoriété de la filière métallurgie et valoriser ses métiers en lien avec les besoins des entreprises locales
- aider et accompagner les entreprises dans leurs recrutements
- favoriser l'émergence de projets collaboratifs et les accompagner dans leur mise en œuvre, que ce soit dans le domaine de la formation, de la mutualisation de moyens ou savoir-faire, du développement commercial ou de l'innovation.

Des visites d'entreprises sont organisées à l'attention des élèves des 3 collèges sur le territoire Val de Gâtine 1 fois par an, afin de promouvoir les emplois industriels locaux et permettre d'orienter les élèves vers les formations adaptées.

Transition écologique

Une démarche d'écologie industrielle et territoriale existe sur le Bocage Bressuirais et s'est concrétisée par la création de l'association Recto-Verso, qui regroupe des industriels. Le potentiel de déploiement d'une telle initiative est important mais nécessite des moyens d'ingénierie très lourds.

Quant à la transition énergétique, le Thouarsais reste le territoire en pointe, notamment avec une étude menée pour développer le gaz naturel pour véhicules (GNV), issu de la méthanisation. Des initiatives similaires pourraient être déclinées dans le Nord Poitou.

Il faut également noter le gisement de CSR (Combustible solide résiduel), issu des déchets ménagers (SMITED 79). Pour l'instant, une étude est prévue par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et a été inscrite au Contrat de Cohésion et de Dynamisation de la Gâtine.

Digitalisation des entreprises et innovations expérimentales

Dans ce domaine innovant, de nombreuses initiatives d'entreprises existent, mais ne sont pas structurées à l'échelle du Nord Deux-Sèvres.

Article 1. Objet du contrat

Les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du Territoire d'industrie Nord Poitou

Le présent contrat a pour objet de décrire l'intention des parties de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements réciproques.

Il définit les modalités de mise en œuvre de leurs interventions, le plan d'actions concerté pour la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent collectivement pour la réussite du contrat :

La **Région Nouvelle-Aquitaine**, chargée du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale, assure le déploiement de ses politiques régionales en matière de développement économique, de formation professionnelle initiale et continue, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du Territoire d'industrie, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier. Elle anime la démarche sur son périmètre régional.

La Région Nouvelle-Aquitaine mène une politique ambitieuse afin de conforter et d'améliorer la performance et compétitivité de son tissu industriel et de positionner la Nouvelle-Aquitaine sur les filières et technologies d'avenir. Elle est à l'origine de l'accompagnement des entreprises vers l'« Usine du Futur » depuis 1998. La performance industrielle et le développement endogène des territoires constituent deux piliers du Schéma régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en 2016.

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne ainsi le développement du potentiel de recherche régional dans un objectif d'excellence et d'appui aux enjeux d'innovation du tissu industriel d'anticipation des mutations technologiques, sociétales et environnementales et d'accompagnement des opportunités économiques. Elle soutient directement les projets de R&D et d'innovation au sein des entreprises, dans un objectif de différenciation et de valeur ajoutée.

La Région Nouvelle-Aquitaine considère par ailleurs que les dynamiques collectives (filières ou Transfilières) sont essentielles aux réussites individuelles des industriels et des territoires. Ces approches organisant des solidarités et des chaînes de valeur plus intégrées contribuent à la convergence des collaborations que la Région engage avec les territoires et des leaders économiques.

La politique contractuelle territoriale de la Région Nouvelle-Aquitaine contribue par ailleurs au déploiement du SRDEII, avec une attention particulière portée au retournement économique des territoires les plus fragiles. En tant que pilote du dispositif « Territoires d'industrie », la Région recherchera la meilleure articulation avec sa politique contractuelle.

L'**État** s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie, à assurer la mise en œuvre territoriale des 17 engagements nationaux annoncés par le Premier ministre et des engagements complémentaires ultérieurs, à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, la mobilisation des services et des opérateurs de l'État sollicités sur les

projets de territoires en cohérence avec les politiques de développement industriel nationale et territoriale ;

Les **intercommunalités** assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels. Elles définissent leurs enjeux du territoire, leurs ambitions et priorités ; mobilisent les moyens nécessaires pour co-construire un projet de Territoire d'industrie et assurer un pilotage local réactif ; s'engagent à soutenir les actions issues des orientations stratégiques du contrat. Elles désignent un représentant chargé conjointement avec un industriel d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **Industriels** s'engagent à participer à l'élaboration du diagnostic du Territoire d'industrie et la mise en œuvre des actions co-décidées ; à renforcer la coopération inter-entreprises. Ils désignent un représentant, volontaire et reconnu par ses pairs par son action sur le territoire, chargé conjointement avec un élu d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **opérateurs publics et autres partenaires signataires** s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les collectivités ; à étudier, en tant que de besoin, l'adaptation de leurs modes d'intervention, dans le respect des principes en vigueur, pour accompagner au mieux les actions identifiées dans le projet du Territoire d'industrie ; à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées ;

Article 3. Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet

Pour assurer le pilotage efficace du projet, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre une organisation coordonnée s'appuyant sur :

- une instance locale chargée du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet et du contrat ;
- des binômes constitués d'un élu du territoire et d'un acteur industriel, chargés d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées :
 - o Pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais : Jean-Michel BERNIER, Président et Yoann ROUGER dirigeant de GR Industries,
 - o Pour la Communauté de communes de l'Airvaudais Val de Thouet : Olivier FOUILLET Président,
 - o Pour la Communauté de communes du Pays Loudunais : Mme Marie-Jeanne BELLAMY, Vice-Présidente et Xavier BARILLOT, dirigeant de BARIO PI, Philippe DUBOUIX, dirigeant de Agritubel, et Jean-Louis LACOMBE, dirigeant de Paldive
 - o Pour la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine : Xavier ARGENTON, Président, Jean-Sébastien PIET, gérant de MSI et Guillaume OLIVIER, dirigeant de GO INDUSTRY
 - o Pour la Communauté de communes du Thouarsais : Emmanuel CHARRE, Vice - Président et Thierry TALBOT, dirigeant de TALBOT
 - o Pour la Communauté de communes de Val de Gâtine : Jean-Pierre RIMBEAU, Président
 - o Pour le PETR du Pays de Gâtine : Didier GAILLARD, Président
- des chefs de projet chargés de coordonner et d'appuyer les partenaires pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du présent contrat :
 - o Pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais : Antoine ORAIN et Armelle BRICAUD

- o Pour la Communauté de communes de l'Airvaudais Val de Thouet : Christophe LAURENS
 - o Pour la Communauté de communes du Pays Loudunais : Evelyne RENAUD
 - o Pour la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine : Pierre DESSONS et Isabelle MARCEL
 - o Pour la Communauté de communes du Thouarsais : Anne SELLIN PHILIPPE et Marie VILLAUME
 - o Pour le PETR du Pays de Gâtine et la Communauté de communes Val de Gâtine : Marion ROGÉON
- une équipe projet qui peut être composée des référents des intercommunalités et des autres partenaires.

Ils s'accordent sur :

- des modes de collaboration entre les services des intercommunalités, les services des communes, les autres acteurs locaux mobilisés (agences de développement...);
- la fréquence des réunions de l'instance locale et l'établissement de leur ordre du jour;
- le suivi de la mise en œuvre des engagements et le lien avec le comité de pilotage régional;
- les moyens et étapes prévues pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les autres acteurs du territoire.

Article 4. Plan d'actions

Le plan d'actions est décliné autour des axes structurants pour le territoire d'industrie. Il est présenté sous forme de tableau annexé au contrat.

Chaque action fera l'objet d'une instruction par l'ensemble des partenaires et des opérateurs publics concernés et signataires du présent contrat. Chaque action devra faire l'objet d'une instruction propre à chaque partenaire et opérateur qui interviendra sous réserve de l'éligibilité à ses dispositifs, de l'accord de ses instances délibératives et de ses disponibilités d'enveloppe.

Le plan d'actions est segmenté en deux catégories :

- Des **actions structurantes**, pour lesquelles l'éligibilité à des dispositifs de soutien a été validée et sur lesquelles une part substantielle des financements a pu être sécurisée par l'engagement de financeurs
- Des **actions en amorçage**, pour lesquelles le travail d'éligibilité et de précision des financements reste à effectuer

Parmi l'ensemble de ces actions, les signataires du présent contrat souhaitent tout particulièrement mettre en valeur les actions suivantes :

Axe Attirer – Attractivité endogène et exogène

- Création d'un forum BtoB entre industriels du Nord Poitou (une édition en action structurante et une édition en action en amorçage)

Axe recruter – Développement de l'emploi industriel local

- Promotion des métiers de l'industrie : organisation partenariale et logistique d'une action permettant aux collégiens, lycéens, personnes à la recherche d'un emploi et

grand public de découvrir des expositions sur les métiers de l'industrie suivie d'une visite d'entreprise (action structurante).

- Accès à l'emploi industriel durable : déploiement du Groupement d'employeur GEN 79 et création d'un GEIQ (action structurante)
- Etude prospective du tissu industriel du Nord Poitou (amorçage), en partenariat avec l'Université de Poitiers
- Validation des compétences par les environnements virtuels et la réalité augmentée (amorçage)

Axe Innover – Transition écologique

- Transition énergétique ; étude d'opportunité, maillage du territoire avec des stations de nouveaux carburants (électrique, GNV), accompagnement des investissements des PMI (flotte), création de prototypes démonstrateurs, dont une chaufferie CSR (action structurante)

Axe Innover – Digitalisation des entreprises et innovations expérimentales

- Design et production additive : actions de sensibilisations, échanges d'expériences, prototypes, expérimentations (amorçage)

Ce plan d'actions pourra être modifié par la suite, afin de prendre en compte un niveau différent de priorisation, des nouvelles actions et/ou de préciser celles déjà évoquées dans la partie « Ambitions et priorités ».

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général du contrat

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 ans.

Hormis l'expression des enjeux et des ambitions, il est conçu sur la base d'actions concrètes qui en sont les éléments constitutifs essentiels. Il peut ainsi évoluer de manière itérative ou progressive permettant d'initier la contractualisation par les actions les plus mûres puis de l'enrichir par amendements, avenants ou annexes avec de nouvelles actions pour qu'il couvre l'entièreté du Territoire d'industrie concerné et des priorités identifiées.

Toute évolution de l'économie générale du contrat sera soumise à approbation préalable des signataires. De même une telle évolution ou l'évolution d'une action structurante ou qui a des conséquences sur d'autres actions pourra nécessiter une validation du comité de pilotage régional.

Autant que de besoin, les signataires se rapprocheront en vue de la contractualisation de nouvelles actions concernant une ou plusieurs intercommunalités.

Les signataires peuvent proposer l'ajout ou la modification d'une action. Après analyse de la proposition, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les signataires concernés s'engageront réciproquement par la signature d'un avenant au présent contrat modifiant le tableau des actions.

La suppression d'une action peut aussi être proposée et validée dans les mêmes conditions.

La durée du contrat pourra être prorogée par accord des parties.

Article 6. Suivi et évaluation

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement et transmis au comité de pilotage régional. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de sa mise en œuvre, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagées, est présenté et transmis au comité de pilotage régional.

Le comité de pilotage régional pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement et le cas échéant une évaluation intermédiaire.

Cette évaluation intermédiaire et finale s'inscrira dans le cadre d'une grille d'analyse et d'indicateurs qui sera mise à disposition par les partenaires nationaux.

Article 7. Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à le , en exemplaires

La Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais	La Communauté de communes de l'Airvaudais Val de Thouet
La Communauté de communes du Pays Loudunais	La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine
La Communauté de communes du Thouarsais	La Communauté de communes de Val de Gâtine
Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Gâtine	La Région Nouvelle-Aquitaine
L'État	La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations
Pôle Emploi	BPI France
Business France	

Annexe :

- Tableau des actions

TERRITOIRE D'INDUSTRIE NORD-POITOU - TABLEAU DE SYNTHESE DES ACTIONS

Axes stratégiques du projet de contrat	Axe du programme Territoire d'industrie	N°	Titre Fiche action	Action structurante / en amorçage	Maître d'ouvrage	Coût estimé HT			Typologie d'actions		Plan de financement prévisionnel (cocher + indiquer le montant éventuel)													Commentaires					
						Total	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Europe	TIGA	PIA3	Etat	Banque des territoires (subventions)	Banque des territoires (prêts)	BPI France	Business France	Pôle Emploi	ADEME	Région Nouvelle-Aquitaine	Privés / Industriels	EPCI		Autofinancement	Autres			
CONDUIRE UNE POLITIQUE D'ATTRACTIVITE ENDOGENE ET EXOGENE EN NORD POITOU	ATTIRER	1	1. ATTRACTIVITE ENDOGENE ET EXOGENE																										
			FA 1 - COMMUNICATION Convention d'affaires entre chefs d'entreprises industriels (événement BtoB)	ACTION STRUCTURANTE (1ère édition)	EPCI, Pôle Métal 2S	44 550 €		44 550 €		Prestation logiciel, communication, location de salle, ingénierie/animation	X Leader ?		?		X dans la limite de 2000 € et de la répartition des crédits 2020		?		?						X	X	X	Dossier de coopération inter-territoires Leader, selon les territoires	
			FA 1 - COMMUNICATION Convention d'affaires entre chefs d'entreprises industriels (événement BtoB)	ACTION EN AMORCAGE (2ème édition)	EPCI, Pôle Métal 2S	44 550 €		44 550 €		Prestation logiciel, communication, location de salle, ingénierie/animation	X Leader ?		?			?							X	X	X	Dossier de coopération inter-territoires Leader, selon les territoires			
DEVELOPPER L'EMPLOI INDUSTRIEL LOCAL	RECRUTER	2	2. DEVELOPPER L'EMPLOI INDUSTRIEL LOCAL																										
			2.1 OBSERVATION DES EVOLUTIONS DE L'EMPLOI ET ANTICIPATION DES COMPETENCES																										
			ETUDE PROSPECTIVE DU TISSU INDUSTRIEL NORD POITOU - COMPETENCE EMPLOI	ACTION EN AMORCAGE	EPCI et Maisons de l'Emploi	50 000 €		50 000 €		Etude (prestation)	X		?		?										X		X		
			2.2 PROMOTION DES METIERS ET DES INDUSTRIES																										
			FA 2 - PROMOTION DES METIERS ET DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES - EXPOSITION ET VISITES D'ENTREPRISES	ACTION STRUCTURANTE		395 050 €		X		Transport, restauration, location salles, frais logistiques, communication Animation/coordination (frais salariaux)	X Leader ?		?		?										X	X		Département	Dossier de coopération inter-territoires Leader, selon les territoires
			2.3 EXPERIMENTER ET FORMER AUX METIERS DE L'INDUSTRIE																										
			SAVOIR-ETRE ET FORMATION : VALIDATION DES COMPETENCES PAR LES ENVIRONNEMENTS VIRTUELS	ACTION EN AMORCAGE	à préciser	500 000 €	X	X		Logiciel et matériel frais salariaux	X Leader ?		?		?														Dossier de coopération inter-territoires Leader, selon les territoires
2.4 ACCES A L'EMPLOI INDUSTRIEL DURABLE																													
			FA 3 - DEVELOPPER LE GROUPEMENT D'EMPLOYEUR	ACTION STRUCTURANTE	Maisons de l'Emploi, Pôle Emploi, 6 EPCI, CCI, CMA, Pôle Métal 2S	313 500 €		X		Hébergement, prestations de services Animation-ingénierie, Frais salariaux			?										X	X		AAP Région Groupements d'Employeurs			
			FA 3 - CRÉER ET DEPLOYER UN GROUPEMENT D'EMPLOYEUR POUR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION NORD POITOU	ACTION STRUCTURANTE	Maisons de l'Emploi, Pôle Emploi, 6 EPCI, CCI, CMA, Pôle Métal 2S	138 750 €		X		étude, formation Animation/coordination - frais salariaux			?	X soutien à la création de GEICQ (DIRECCTE)									X	X		X aide maxi de 50 000 € au démarrage mobilisation du droit commun pour la formation des salariés			
SOUTENIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE EN NORD POITOU	INNOVER	3	3. TRANSITION ECOLOGIQUE																										
			FA 4 - TRANSITION ENERGETIQUE	ACTION STRUCTURANTE	EPCI	6 522 000 €	X	X	Stations GNV, chaufferie CSR, bornes recharge électrique	Etude (60000€) Animation-coordination - frais salariaux	FEDER				?		?				X			X	X	X	soutien régional uniquement sur le bioGNV		
SOUTENIR LA DIGITALISATION DES ENTREPRISES ET LES INNOVATIONS EXPERIMENTALES	INNOVER	4	4. DIGITALISATION DES ENTREPRISES ET INNOVATIONS EXPERIMENTALES																										
			DESIGN ET PRODUCTION ADDITIVE : ECHANGES D'EXPERIENCES ET EXPERIMENTATIONS	ACTION EN AMORCAGE	EPCI, Pôle Métal 2S, CCI	362000		332000	30000	prototypes, essais, achat de matériel	Transport, communication Animation-coordination, frais salariaux	FEDER			?		?							X	X	X	French Tech		
			TOTAL			8 370 400 €																							
			TOTAL ACTIONS STRUCTURANTES			7 413 850 €																							
			TOTAL ACTIONS EN AMORCAGE			912 000 €																							